

Communiqué de presse du Conseil Municipal de Saulcy-sur-Meurthe du 5 avril 2017.

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour extension et restructuration de la Mairie et Salle des Fêtes

Compte tenu du résultat du marché public concernant la réhabilitation du bâtiment Salle des Fêtes / Mairie, le Conseil Municipal accepte l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour une dépense supplémentaire de 10 718,28 € HT.

Programme routier 2017 – rue Jules-Ferry

Le Conseil Municipal accepte le programme routier 2017 représentant une nouvelle tranche de réfection de voirie sur la VC n°7 « rue Jules-Ferry » (de la rue des Déportés à l'école), une consultation des entreprises sera lancée.

Programme d'entretien de trois voies communales

Dans le cadre du programme de maintenance de certaines voies communales ne nécessitant pas d'intervention lourde, le Conseil Municipal décide le traitement de trois portions de voies communales selon le procédé d'enrobé coulé à froid pour un montant total de 30 936,80 € HT.

Remplacement du tracteur KUBOTA

Vu la vétusté du tracteur Kubota mis en circulation en 1995, le Conseil Municipal décide son remplacement par un tracteur TYM T 273 HST avec équipements nécessaires à l'entretien du stade et déneigement hivernal proposé par la SARL Michel Balland et Fils pour un montant de 25 080 € HT soit 30 100 € TTC.

Durée d'amortissement des véhicules

Le Conseil Municipal décide de fixer la durée d'amortissement linéaire des camions et véhicules industriels à sept ans.

Protection des espaces scolaires – mise en place d'une installation de vidéo-surveillance

Suite à la mise en place d'une clôture et de deux portillons électriques à l'école Pierre-Bernard, le Conseil Municipal décide d'installer un dispositif d'interphone et de pilotage à distance des portillons d'accès commandé à l'entreprise SARL Ferry et Fils pour un montant de 6 300 € HT soit 7 560 € TTC et de solliciter une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Acquisition de la parcelle forestière C n°10 au lieu-dit Le Haut de la Pâle

Le Conseil Municipal décide l'acquisition de la parcelle C n°10 « Le Haut de la Pâle » contiguë à la forêt communale soumise à l'ONF d'une superficie de 97 a 60 ca pour un montant de 11 070 € TTC.

Passages en non valeur sur le Budget Général M14

Le Conseil Municipal décide de passer en non valeur la somme de 301,06 € à la demande de la Trésorerie GPL de Saint-Dié-des-Vosges.

Passage en non valeur sur le Budget de l'Eau M49

Le Conseil Municipal décide de passer en non valeur la somme de 12,64 € à la demande de la Trésorerie GPL de Saint-Dié-des-Vosges.

Classe découverte école primaire Pierre-Bernard – frais de transport

Compte tenu de l'intérêt pédagogique du séjour du 29 mai au 2 juin en Baie de Somme des élèves de CM1 et CM1/CM2 de l'école primaire Pierre-Bernard, le Conseil Municipal accepte la prise en charge exceptionnelle des frais de transport pour un montant de 2 950 € TTC.

Dénomination d'une voie existante desservant l'entreprise SNEE en « impasse du Bozey »

Le Conseil Municipal décide le classement de la VC n°65 intitulée « impasse du Bozey » d'une longueur de 301 ml. Cette VC a comme point d'origine la VC n°43 « rue Charles de Gaulle » jusqu'à la limite communale avec la commune de Sainte-Marguerite.

Dénomination d'une voie existante desservant une propriété privée en « impasse de la Poule Qui Boit »

Le Conseil Municipal décide le classement de la VC n°66 intitulée « impasse de la Poule Qui Boit » d'une longueur de 218 ml. Cette VC a comme point d'origine la VC n°43 « rue Charles de Gaulle » jusqu'à la propriété privée Lalevée.

Renouvellement de la convention du droit de chasse en forêt communal

Le Conseil Municipal donne son accord pour la prorogation de la convention de concession des droits de chasse attribuée à l'amiable à l'association locale des chasseurs salixiens « La Saint-Hubert » pour une durée de trois années et pour un montant de 900 € par an pour les droits de location.

Fixation du nombre de jours de congés en cas d'événements familiaux

Le Conseil Municipal détermine les autorisations d'absence pour événements familiaux et leurs durées pour les fonctionnaires en position d'activité de la collectivité et soumettra cette délibération pour avis du Comité Technique au Centre de Gestion des Vosges.

Révision annuelle des charges locatives des appartements communaux

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les charges applicables pour les appartements communaux du fait de la stabilité des fluides en 2016.

Autorisation à l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges pour la commercialisation de prestations touristiques sur la commune

Le Conseil Municipal autorise l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges à commercialiser des produits touristiques sur le territoire de Saulcy-sur-Meurthe.